

LE BUDGET DE VOTRE COLLECTIVITÉ : COMPRENDRE AVANT DE VOTER !

FINANCES LOCALES - COMMANDE PUBLIQUE

 Niveau 1 : DÉCOUVRIR

 DURÉE

Une journée

 PUBLIC

Tous les membres du Conseil municipal

Prérequis : pas de prérequis

Le vote du budget est un acte essentiel de votre collectivité. Pour se prononcer en connaissance de cause, il faut en connaître les clés. Cette formation propose à chaque élu.e une compréhension des éléments budgétaires et comptables, afin d'inscrire son engagement politique dans une démarche de gestion responsable.



OBJECTIFS

- Savoir se repérer dans un budget local et identifier les composantes pertinentes
- Comprendre les règles d'adoption et d'approbation des documents budgétaires
- Disposer des éléments indispensables pour intervenir sur la fiscalité, l'endettement et l'autofinancement

PROGRAMME

- Les acteurs des finances locales ; la procédure et le calendrier des actes budgétaires ; les contrôles
- La lecture et la compréhension des documents budgétaires et financiers
- Les ressources des collectivités (impôts locaux, dotations d'Etat, autres recettes)
- La prise de décision en matière financière, fiscale et budgétaire ; les marges de manoeuvre et les contraintes ; les indicateurs et ratios à suivre

Modalités d'évaluation :

Des bilans collectifs sont effectués tout au long de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. A l'issue de la formation des questionnaires d'évaluation sont complétés sur place.

Accessibilité de la formation pour les personnes en situation de handicap :

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone :

a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

MÉTHODE

En appui aux apports et au travail de la journée, un dossier d'accompagnement sera donné à chaque participant.

Conditions matérielles et techniques :

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Contacts, modalités et délais d'accès :

Selon le type de formation :

- Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en [cliquant ici](#)
- Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infos-pratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

SESSIONS À VENIR

Date de début	Durée	Sur demande
21/09/2022	Une journée	Non



Johann LEGENDRE

Il est tout à la fois, consultant finances auprès des collectivités locales, intervenant à l'Université de Rennes II et président du réseau Finances publiques 35 regroupant les directeurs financiers du département d'Ille-et-Vilaine. Ancien directeur financier d'une collectivité de près de 20 000 habitants pendant dix ans, la philosophie de ses formations est de transmettre auprès des élu.e.s locaux.ales l'idée d'une gestion facilitée par la compréhension simple des leviers budgétaires et financiers de leurs municipalités. « D'une dimension comptable à une dimension de gestion, tel est l'enjeu pour maîtriser et ne plus subir ».